



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES FFTir – ÉLECTIONS 2024

PROCES-VERBAL N°01/2024
REUNION DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 - 9H50

Présidence : Jean-Dominique CLAUDE

Membres de la CSOE présents : William Coguiéc, Xavier Martinetti, Marie-Josée Noret,
Bernard Vanbustel, François Vandekerckove

Assistent : Agnès Sabat –Attachée de direction FFTir

1. ACCUEIL ET PRESENTATION DES PARTICIPANTS

2. VALIDATION DES CANDIDATURES

A l'occasion de l'élection des membres de la Commission des Athlètes de Haut Niveau Fédérale qui se déroulera du mardi 5 novembre 2024 au vendredi 8 novembre 2024, la Commission de Surveillance des Opérations Électorales de la Fédération Française de Tir (la Commission ou la CFSOE) est appelée à valider, conformément à l'article 33.3 des statuts de la FFTir, les candidatures à cette élection.

La Commission constate que 10 candidatures lui ont été adressées dans les conditions de délais fixés.

La Commission relève que :

10 candidatures ont été reçues

6 candidatures hommes et 4 candidatures femmes.

- 9 candidatures sont complètes et respectent les conditions prévues aux articles 16 et 17 des statuts et des Chapitres 1. et 2. de la Directive électorale annexe au Règlement Intérieur de la FFTir ;
- 1 candidature ne respecte pas les conditions visées à l'article à l'article 16 des statuts et du Chapitres 1. et 2. de la Directive électorale annexe au Règlement Intérieur de la FFTir :
 - o Monsieur Éric Mattlé n'est pas inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau. Or, l'article 16 des statuts susvisé précise que sont éligibles les personnes inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau, en application de l'article L. 221-2 du Code du sport pendant au moins un an lors des huit dernières années ;



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES FFTIR – ÉLECTIONS 2024

En conséquence, la Commission :

- Valide les candidatures suivantes pour l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau :

CANDIDATURES HOMMES		
NOM	PRENOM	NUMERO DE LICENCE
QUIQUAMPOIX	Jean	[REDACTED]
RAMALINGOM-SELLEMOUTOU	Romain	[REDACTED]
BOURGUE	Clément	[REDACTED]
BAUDOQUIN	Brian	[REDACTED]
LE JEUNE	Nicolas	[REDACTED]

CANDIDATURES FEMMES		
NOM	PRENOM	NUMERO DE LICENCE
CORMENIER	Carole	[REDACTED]
GOBERVILLE	Céline	[REDACTED]
JEDRZEJEWSKI	Camille	[REDACTED]
ANASTASSIOU	Lucie	[REDACTED]

- Déclare irrecevable la candidature de :

NOM	PRENOM	NUMERO DE LICENCE
MATTLÉ	Éric	[REDACTED]

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal judiciaire de Paris - 75859 Paris Cedex 17 - dans le ressort duquel se situe le siège social de la FFTir à la date de cette décision, dans le délai de cinq ans à compter de sa notification, sous réserve le cas échéant, en application des dispositions des articles R. 141-5 et suivants du code du sport, de la saisine préalable de la Conférence des conciliateurs du Comité national olympique et sportif français, dans le délai de quinze jours à compter de cette même notification.

3. Questions/Sujets divers

Aucune question ou sujet divers ne sont soulevés par les membres.

Arch
[Signatures]
p. 2



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES FFTIR – ÉLECTIONS 2024

La séance est close à 10 h12

William Coguiec
Membre de la CSOE

Jean-Dominique Claude
Président de la CSOE

Xavier Martinetti
Membre de la CSOE

Marie-Josée Noret
Membre de la CSOE

Bernard Vanbustel
Membre de la CSOE

François Vandekerckove
Membre de la CSOE